

1. Formation initiale certifiée de niveau tertiaire

Dans le domaine de la relation d'aide au sens large (médecine, psychologie, travail social, soins infirmiers, ergothérapie, pédagogie ou des arts...) ou formation / expérience jugée équivalente par l'ARAET.

Formation initiale	Année ou période	Formations	Niveau de formation	No. Document	Réservé contrôle COMPRO	
					OK	Manque

2. Formation continue spécialisée dans le champ de l'art-thérapie

D'une durée minimale de 3 ans et d'un nombre d'heures minimum de 2'100 heures.

Ces 2'100 heures comprennent les heures d'enseignement direct, le travail individuel, ainsi que les heures comptabilisées aux points 3/4/5/6.

Formation art-thérapie	Année ou période	Formations	Nombre d'heures	No. Document	Réservé contrôle COMPRO	
					OK	Manque
Total						

5. Expérience sur soi

Psychothérapie et/ou art-thérapie réalisée ou en cours d'au moins 80 heures, dont au moins 40 heures par médiation artistique.

Expérience sur soi	Date ou période	Thérapie à médiation plastique artistique ou psychothérapie (description)	Nbre d'heures en médiation plastique	Nbre d'heures en psychothérapie	No. Document	Réservé contrôle COMPRO	
						OK	Manque
Total							

6. Pratique artistique

Bonnes connaissances d'une technique ou plusieurs techniques (attestations de cours) **et/ou** présentation d'un portfolio artistique.

Pratique artistique	Date ou période	Techniques	Lieu	No. Document	Réservé contrôle COMPRO	
					OK	Manque